



Savoir si je peux m'oter caution d'un bail

Par **minike**, le 13/04/2009 à 10:20

Bonjour,
je cohabite avec quelqu'un et suis cautionnaire du bail, je veux quitter cette maison en location, et j'aimerais savoir si je peux me desister de cette caution de bail, l'autre personne restant dans la maison, moi je recherche un autre appartement pour y vivre seule, le bail allant jusqu'à encore 2 ans, pouvez-vous me renseigner sur ce problème, je vous en remercie à l'avance

Par **Upsilon**, le 13/04/2009 à 18:21

A ma connaissance, vous ne pourrez vous désister du contrat de cautionnement que si le créancier de ce contrat vous y autorise (donc le propriétaire je pense).

A défaut de l'accord du propriétaire, vous ne pourrez vous en dégager qu'avec l'accord d'un juge, qui implique que vous preniez un avocat.

Par **Solaris**, le 13/04/2009 à 21:57

Vous serez caution durant la durée du bail. Sauf accord du propriétaire, vous ne pourrez vous y soustraire.